

CESTAS

COMMUNE DE CESTAS

Exercice 2017

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles



Tél : 06 28 77 16 49
Email : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	4
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	5
II.4.1 - Les abonnés du service.....	5
II.4.2 - La production d'eau et les consommations.....	6
II.4.3 - La disponibilité de la ressource.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS ET LES REPRISES.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6.1 - Le réseau.....	7
II.6.2 - Les compteurs.....	7
II.6.3 - Les clients.....	8
II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUES.....	8
II.8 - SYNTHÈSE.....	9
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	9
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	9
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Rendement du réseau.....	11
III.2.3 - Indices linéaires.....	11
III.2.4 - Indices concernant le service.....	12
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	13
IV.1.1 - Préambule.....	13
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	13
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	13
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	14
IV.1.5 - Récapitulatif.....	14
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	15
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	15
IV.2.2 - Budget et compte administratif.....	16
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	16
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	18
ANNEXES	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	19
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	21
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE 2017.....	25

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

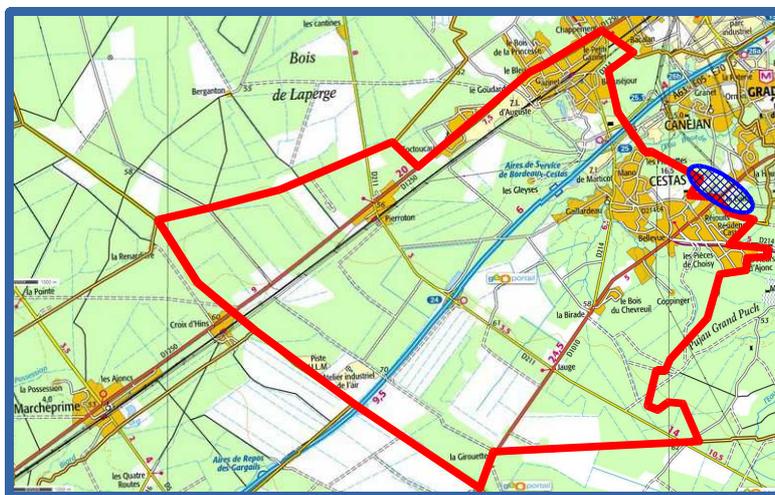
Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Cestas se situe au Sud de l'agglomération Bordelaise, entre la RD125 (Bordeaux Arcachon) et la RD1010 (Bordeaux Bayonne).

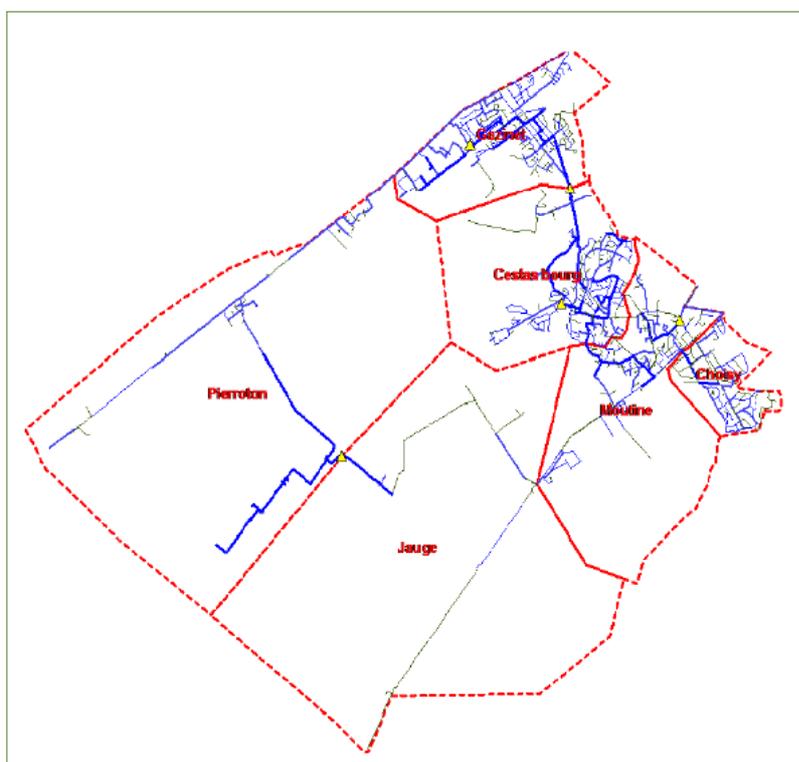


Elle se caractérise par un habitat principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles avec un tissu industriel et d'entreprises important.

La population desservie en 2017 est de 16 892 habitants (INSEE 2015) répartie en 7 891 abonnés. La commune de Cestas dessert aussi quelques habitations situées sur la commune voisine de Canéjan.

Les abonnés sont répartis en 6 secteurs d'alimentation d'eau potable :

- Gazinet au nord,
- Cestas Bourg au centre,
- Moutine et Choisy à l'est,
- Pierroton à l'ouest
- Jauge au sud.



II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

La commune de Cestas a délégué la gestion de l'ensemble du Service Public de l'Eau Potable à la Société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage qui a débuté le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 12 ans et se terminera normalement le 31 décembre 2027

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes; Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages; Des compteurs, des branchements; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans; Campagne de recherche des fuites; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ou mise en sécurité; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil; Des canalisations et ouvrages accessoires.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

La commune dispose de 5 forages dont celui de Maguiche 2 qui vient en remplacement de Maguiche 1 qui a été arrêté.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

Nom	Bouzet	Maguiche 2	Moulin à Vent	Moutine Réjouit	Jarry
Localisation	Stade	Gazinet	Centre	Centre est	Autoroute
Code BRGM	08271X0113	08271X01603	08271X0256	08271X0170	08268X0081
Date mise en service	1967	2013	1986	1972	2001
Profondeur					
Nappe captée	Oligocène Centre à l'équilibre				
Débit nominal (m ³ /h)	50	100	150	75	200
Capacité annuelle (m ³ /an)	310 000	450 000	600 000	110 000	300 000
Débit exploitation (m ³ /h)		91	148	75	152
Périmètre de protection	29 juil. 1993	28 oct. 2015	29 juil. 1993	29 juil. 1993	7 juin 2002
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent

Accueil du public

Centre de Cestas –
Place Haltza du
lundi au vendredi de
9h00 à 12h00

☎ 05 61 80 09 02

Service urgence

☎ 0 810 003 385
(24 h / 24)

Site internet :

www.service-client.veolieau.fr

Une ressource constituée de 5 forages dans la nappe de l'Oligocène

Le volume total autorisé par arrêté préfectoral depuis 2015 est de 1 600 000 m³/an.

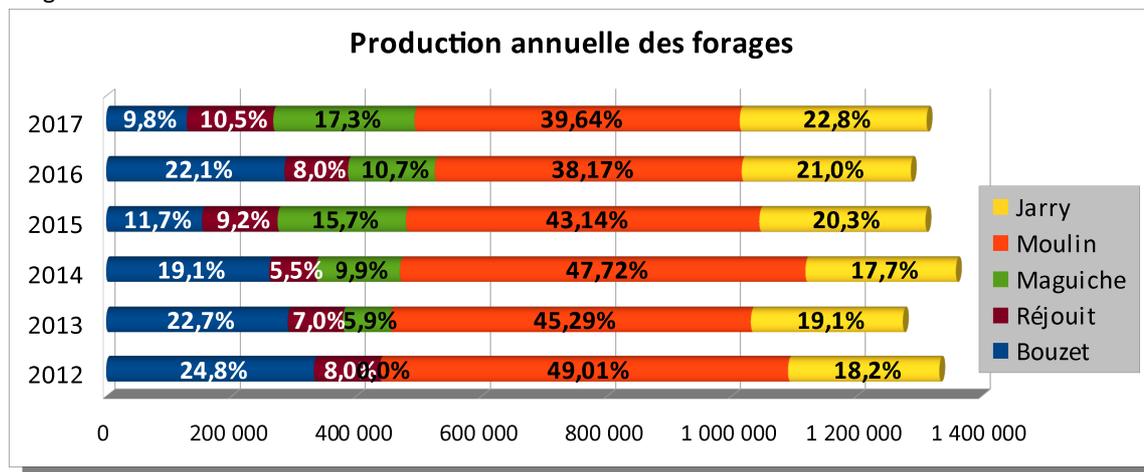
Les prélèvements d'eau sont les suivants (en m³/an) :

Volume produit par ressource en m ³ /an							
	Bouzet	Réjouit	Maguiche	Moulin	Jarry	Achat d'eau	TOTAL
2011	345 773	135 623	0	550 661	291 654	0	1 323 711
2012	330 986	106 445	0	653 026	241 939	0	1 332 396
2013	289 488	89 358	75 123	577 115	243 102	0	1 274 186
2014	259 617	75 042	135 018	648 465	240 739	0	1 358 881
2015	152 659	120 504	206 027	565 229	265 759	0	1 310 178
2016	284 092	102 983	138 219	491 178	270 406	0	1 286 878
2017	128 233	138 053	226 877	520 134	298 835	0	1 312 132
Variation 2016/2017	-54,9%	34,1%	64,1%	5,9%	10,5%	/	2,0%

Une augmentation de 2% des prélèvements pour un total de 1 312 132 m³/an

On constate que les prélèvements d'eau reviennent aux valeurs de 2015 alors que la population a augmentée.

Une prédominance de l'utilisation du forage de Moulin et une diminution du forage de Bouzet en travaux au profit de celui de Maguiche



On remarque en 2017 :

- ◆ Une diminution importante de la production à partir du forage de Bouzet en raison de travaux
- ◆ Une augmentation en conséquence des autres forages
- ◆ Une prédominance de l'utilisation du forage du Moulin qui représente à lui tout seul environ 39% de la production totale.
- ◆ Il n'y a aucun achat ou vente d'eau aux collectivités voisines (quelques abonnés sur la commune de Canéjan).
- ◆ Une "réserve" de moins de 300 000 m³ entre la production réelle et les prélèvements autorisés. Cette réserve représente environ 2 à 2 500 foyers.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

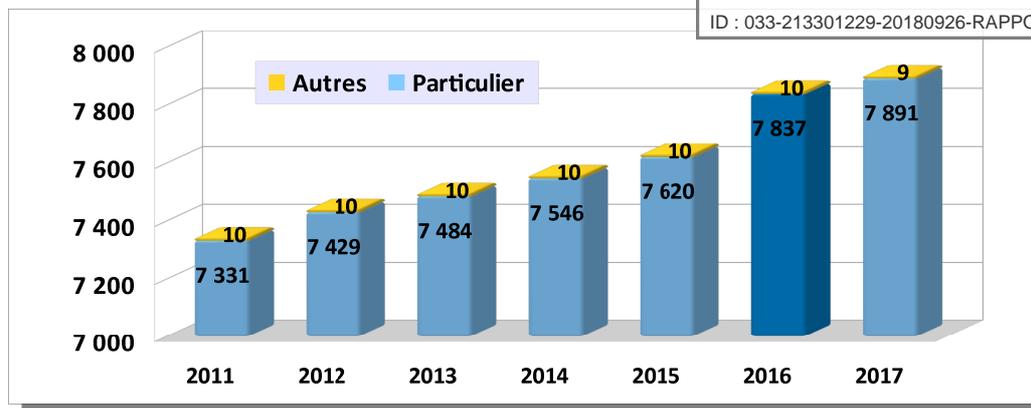
II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 16 892 habitants (estimation INSEE 2015) correspond à 7 891 abonnés en 2017 dont 9 à caractère "non domestique".

Par rapport à 2016, on constate une augmentation de 44 abonnés soit + 0,6 % (217 pour +2,8 % en 2016). Cette valeur est inférieures à celles des années précédentes.

L'évolution est la suivante :

Une augmentation de +0,6 % du nombre d'abonnés par rapport à 2016 pour un total de 7 891 abonnés



Pour 2017, une consommation totale autorisée de 1 097 551 m³

II.4.2 - La production d'eau et les consommations

Le volume vendu en 2017 (entre 2 relèves soit sur 367 jours) représente 1 105 412 m³ (1 105 412 m³ en 2016) auxquels il faut ajouter 5 770 m³ utilisés pour les besoins du service, 2 850 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un volume total consommé autorisé de 1 097 551 m³/an. Cette valeur est en augmentation par rapport à 2015 (1 075 454 m³).

On notera 23 856 m³ de remise pour fuite en augmentation par rapport à 2015.

	2013	2014	2015	2016	2017	2016/2017
Volume mis en distribution	1 274 186 m ³	1 278 881 m ³	1 308 502 m ³	1 255 856 m ³	1 290 568 m ³	2,8%
Volume consommé autorisé	1 080 293 m ³	1 063 336 m ³	1 075 454 m ³	1 097 951 m ³	1 127 983 m ³	2,7%
Volume vendu domestique	1 027 451 m ³	971 719 m ³	1 018 074 m ³	1 065 420 m ³	1 075 325 m ³	0,9%
Volume vendu industriel	34 142 m ³	27 899 m ³	38 042 m ³	39 992 m ³	48 911 m ³	22,3%
Volume total vendu sur relève	1 061 593 m ³	999 618 m ³	1 056 116 m ³	1 105 412 m ³	1 124 236 m ³	1,7%
Volume total vendu sur année	1 066 463 m ³	1 049 614 m ³	1 067 434 m ³	1 089 331 m ³	1 119 493 m ³	2,8%
Nombre d'abonnés domestiques	7 484	7 546	7 620	7 837	7 882	0,6%
Consommation moyenne par abonné	137 m ³ /an	129 m ³ /an	134 m ³ /an	136 m ³ /an	136 m ³ /an	0,4%
Nombre de jours entre 2 relèves	368	361	364	370	367	-0,8%
Pertes et non comptabilisés	207 723 m ³ /j	229 267 m ³ /j	241 068 m ³ /j	166 525 m ³ /j	171 075 m ³ /j	2,7%
Pertes et non comptabilisés	564 m ³ /j	635 m ³ /j	662 m ³ /j	450 m ³ /j	466 m ³ /j	3,6%

Une consommation d'environ 136 m³/an/abonné

La consommation des abonnés est donc d'environ 136 m³/an/abonné, valeur relativement stable depuis 2012.

Ces chiffres sont plus élevés que ceux de collectivités similaires, la tendance générale étant cependant à une baisse des consommations d'eau par abonné, hors aléas climatiques, qui est principalement dû à la forte prédominance des grands terrains pavillonnaires présents sur la commune.

II.4.3 - La disponibilité de la ressource

À partir des chiffres de la capacité réglementaire des forages soit 9 900 m³/j et 4 384 m³/j en moyenne (prélèvement maximal de 1 600 000 m³ sur l'année), on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production moyenne max théo	4 384 m ³ /j					
Production max théorique	9 900 m ³ /j					
Production moyenne	3 650 m ³ /j	3 491 m ³ /j	3 504 m ³ /j	3 585 m ³ /j	3 441 m ³ /j	3 536 m ³ /j
Production de pointe	5 476 m ³ /j	5 236 m ³ /j	5 256 m ³ /j	5 377 m ³ /j	5 161 m ³ /j	5 304 m ³ /j
Marge disponible / moyenne	734 m ³ /j	893 m ³ /j	880 m ³ /j	799 m ³ /j	943 m ³ /j	848 m ³ /j
Marge disponible / pointe	4 424 m ³ /j	4 664 m ³ /j	4 644 m ³ /j	4 523 m ³ /j	4 739 m ³ /j	4 596 m ³ /j

Nota : débit pointe = moyenne * 1,5

Une production en pointe de 660 l/j/abonné

On constate donc que pour l'année 2017, la production moyenne a été de 660 l/abonné/jour, ce qui est un chiffre classique.

La marge entre la production et la consommation de pointe journalière est correcte avec une disponibilité de 4 600 m³/j, ce qui signifie que la capacité des forages est suffisante pour alimenter environ 7 000 abonnés de plus mais avec une augmentation des capacités de pompage actuelles.

Par contre l'arrêté préfectoral de 2015 qui fixe les volumes maximaux annuels des prélèvements conduit à une marge disponible de seulement 848 m³/j. Il n'y a donc une marge plus réduite, sauf à demander une modification de l'arrêté de prélèvement.

II.5 - LES RÉSERVOIRS ET LES REPRISES

Les réservoirs et reprises de la commune sont les suivants :

Localisation	Volume	Pompage	Type
Bouzet	60 m ³	2 x 65 m ³ /h	Au sol
Réjouit	1 000 m ³	3 x 180 m ³ /h	Au sol
Maguiche	1 000 m ³	4 x 120 m ³ /h	Au sol
Moulin	150 m ³	1 x 200 + 3 x 100 m ³ /h	Au sol
Jarry	500 m ³	3 x 100 m ³ /h	Au sol
TOTAL	2 710 m ³		

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant au mois de mars 2017.

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau

Le réseau fait actuellement environ 191,72 km de canalisation de desserte et 53,6 km de branchements.

Il a été réalisé des extensions, des renouvellements et des renforcements de ce réseau depuis 2015. En particulier, le vieux réseau en amiante ciment, à l'origine de casses et de fuites est progressivement remplacé (600 m Avenue de Lattre de Tassigny en 2017).

Le délégataire précise qu'il n'a pas recensé de branchement au plomb sur la commune, ce qui ne signifie pas pour autant que les installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb. Ainsi, l'ARS a détecté une teneur supérieure à la norme sur un robinet, sans conformation à la mesure suivante.

Le délégataire signale les valeurs suivantes concernant les fuites :

Fuites	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Sur canalisation	25	20	41	29	15	25
Sur branchement	15	8	26	19	10	12
Sur compteur	47	32	79	57	52	48
TOTAL	87	60	146	105	77	85
Linéaire de recherche de fuites	210	0	35 581	0	0	0

On notera une légère augmentation des fuites par rapport à 2016 mais sans atteindre les valeurs de 2014 et 2015.

Les réseaux en amiante-ciment présents sur la commune feront l'objet d'une campagne de renouvellement. Celle-ci aura pour objet l'amélioration du rendement.

II.6.2 - Les compteurs

Le rapport du délégataire indique la présence de 8 133 compteurs (8 045 en 2016) dont 240 sur des branchements qui ne sont pas en service.

Fin 2015, l'âge moyen des compteurs des abonnés se situait à 5,6 ans, ce qui est très bien, et montre que les compteurs sont récents. Ainsi, la pyramide des âges des compteurs indique un renouvellement important depuis 2003 (200 à 1 300 compteurs changés ou posés chaque année).

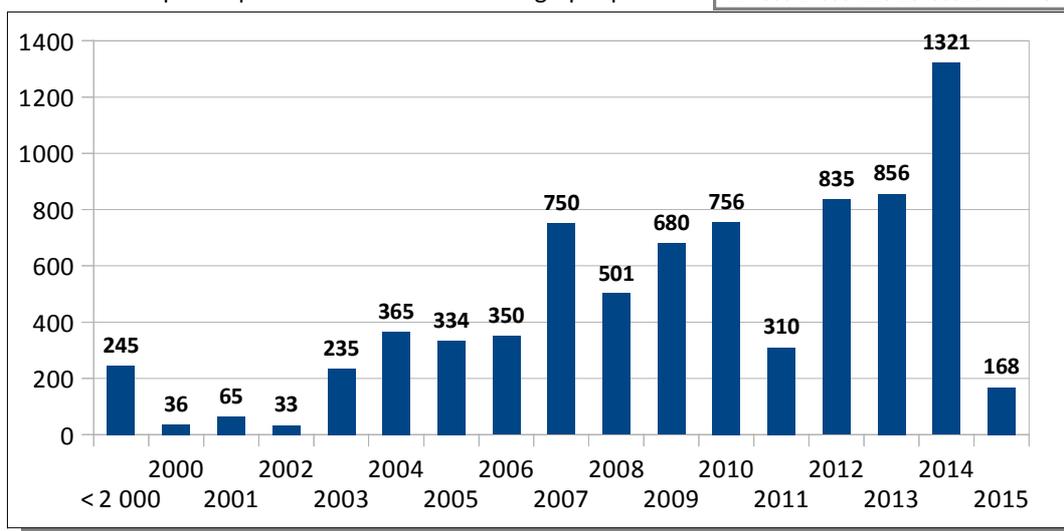
Des ressources couvrant bien les besoins et laissant de la marge pour des abonnés supplémentaires

Pas de branchement au plomb recensé

Une légère augmentation des fuites recensées

Le nombre de compteurs par année est donné sur le graphique suivant :

Un parc de compteurs récent



En 2015, 66 nouveaux compteurs ont été remplacés sur des branchements existants, 71 en 2016 et 34 en 2017.

II.6.3 - Les clients

On peut recenser les données suivantes :

Action	2013	2014	2015	2016	2017	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	7 494	7 556	7 630	7 847	7 891	0,56%
Nombre de branchements	7 395	7 416	7 571	7 615	7 674	0,77%
Nombre de compteurs	7 496	7 778	7 923	8 045	8 133	1,09%
Nombre d'intervention avec déplacement	682	614	728	610	615	0,82%
Nombre de demande d'abonnement	531	462	632	574	535	-6,79%
Taux de clients mensualisés	27,3%	31,2%	33,4%	35,7%	37,9%	6,16%
Taux de client prélevé hors mensualisation	22,5%	22,5%	22,0%	22,9%	23,9%	4,37%
Taux de mutation	7,2%	6,2%	8,4%	7,4%	6,9%	-6,76%

Nota : depuis 2014, les compteurs qui ne sont pas en service sont aussi comptabilisés

Un taux de client mensualisé qui augmente

60 % des clients, dont 38 % qui sont mensualisés, sont prélevés, ce qui est plutôt satisfaisant pour limiter les impayés,

Il a été constaté en 2017 un retour aux chiffres des années précédentes concernant les interventions chez les clients.

II.7 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES RÉALISÉES OU PRÉVUES

Afin d'améliorer le service, la commune a réalisée les travaux et études suivants :

Des travaux de modernisation et d'amélioration des installations pour un meilleur service

Année	Description	Montant
2017	Rachat compteur d'eau selon contrat	170 000 €
2017	Réfection de la toiture de Maguiche	23 000 €
2017	Modification du périmètre de Maguiche	3 000 €
2017	RN10 Renforcement secteur Labirade Rivière	30 000 €
2017	Renouvellement canalisation fibro ciment RD1010	24 000 €
2017	1ère tranche renouvellement Av de Lattre de Tassigny 600 m	100 000 €
	TOTAL 2017	350 000 €
2018	2ème tranche renouvellement Av de Lattre de Tassigny	150 000 €
2018	3ème tranche renouvellement Av de Lattre de Tassigny	270 000 €

Le délégataire a aussi procédé à des travaux et renouvellements :

- Poursuite du renouvellement complet de la station de reprise de Bouzet dont en 2016 l'armoire électrique, les pompes et l'hydraulique en 2017 les ballons anti-bélier et la tête de forage y compris la pompe d'exhaure.
- Renouvellement de la pompe 2 et des liaisons électriques de la station de Réjouit
- Renouvellement des pompes 1et 2 de la station de Bois du Moulin

II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2017 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	7 891 abonnés soit augmentation de 44 abonnés
Volume mis en distribution :	1 290 568 m³.
Volume consommé :	1 127 983 m³.
Consommation moyenne :	136 m³/an/abonné soit 372 l/j/abonné
Longueur de réseau :	191,7 km
Travaux réalisés :	Renouvellement des canalisations
Travaux prévus :	Renouvellement et renforcement du réseau

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

Une eau issue de forages profonds, de très bonne qualité

L'eau de la commune provient de forages profonds dans la nappe de l'Oligocène (environ 100 m de profondeur). Les 5 forages disposent d'un périmètre de protection avec les procédures terminées ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **80 %**. Le suivi des périmètres permettra d'atteindre les 100 %

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir une chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination (0,3 mg/l de chlore libre en période Vigipirate).

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et a déjà été transmis avec l'une des factures à tous les abonnés.

Pour l'année 2016, les résultats pour les paramètres avec limites de qualité sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyse	Conformité		
			Nombre	%	
Bactériologiques	ARS	45	45	100%	99%
	Exploitant	49	48	98%	
Physico-chimique	ARS	28	26	92,9%	93%
	Exploitant	0	0	/	

Il n'est indiqué aucune présence de pesticides.

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 92,9 % de conformité physico-chimique

Un déclassement
issus de
présence de
plomb ou de
nickel sur des
réseaux privés

Les déclassements des paramètres physico-chimiques proviennent particuliers montant la présence soit de plomb, soit de nickel au-delà des normes. Les contres mesures ne confirment pas ces déclassements qui proviennent de la qualité des réseau intérieurs des habitations et pas du réseau public.

Les analyses complémentaires sur les indicateurs de qualité montrent que la température de l'eau a dépassée 2 fois le seuil de 25°C (max mesuré de 28°C) et qu'une mesure sur l'eau du forage de Jarry montre un caractère incrustant (dépôt de calcaire possible). Ces analyses ne remettent pas en cause la bonne qualité de l'eau.

Il est indiqué un peu d'ammoniaque dans l'eau (taux de 0,1 à 0,15 mg/l), provenant de la nappe et qui peut être à l'origine de goût de l'eau après chloration. Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates, une minéralisation faible et une dureté de l'eau de l'ordre de 15°F, soit une eau peu calcaire ne justifiant pas l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

La qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication, données 2016) :

Paramètres	Valeur minimale relevée	Valeur maximale relevée	Valeur moyenne relevée	Seuil réglementaire
Calcium	34	54	42	/
Fer total	0	0,18	0,02	0,2
Sodium	15,8	20,6	17,6	200
Ammonium	0	0,16	0,06	0,1
Sulfates	1,23	11,6	4,06	250
Fluorures (µg /l)	0	100		1500
Nitrates	0	0	0	50
Pesticides totaux (µg /l)	0	0	0	0,5

Une eau de très
bonne qualité,
faiblement
calcaire

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique. Cependant, le report des plans papiers sur le support informatique a montré des incohérences ou des anomalies qui font l'objet d'une vérification sur le terrain.

Une bonne
connaissance du
réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **90 sur un total possible de 120** (voir annexe). Cet index a été modifié en 2013 pour mieux présenter les efforts en matière de lutte contre les fuites par une bonne connaissance du réseau. Ce résultat correct est améliorable principalement avec la mise en œuvre de programme pluriannuel de renouvellement et la localisation de certains indicateurs dont les branchements.

Le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans est de 0,16 % correspondant aux travaux réalisés depuis 2013. Ce taux est similaire à celui de collectivités comparables. Il a été amélioré par les travaux de renouvellement réalisés par la collectivité, en particulier Av de Lattre de Tassigny (valeur de 0,06 % en 2015).

Un indice de
sectorisation à
améliorer

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **40 %** correspondant à la mise en place d'une sectorisation mais tenant compte de l'absence de transmission des données selon les critères du Département. Il s'améliorera avec le nouveau contrat.

III.2.2 - Rendement du réseau

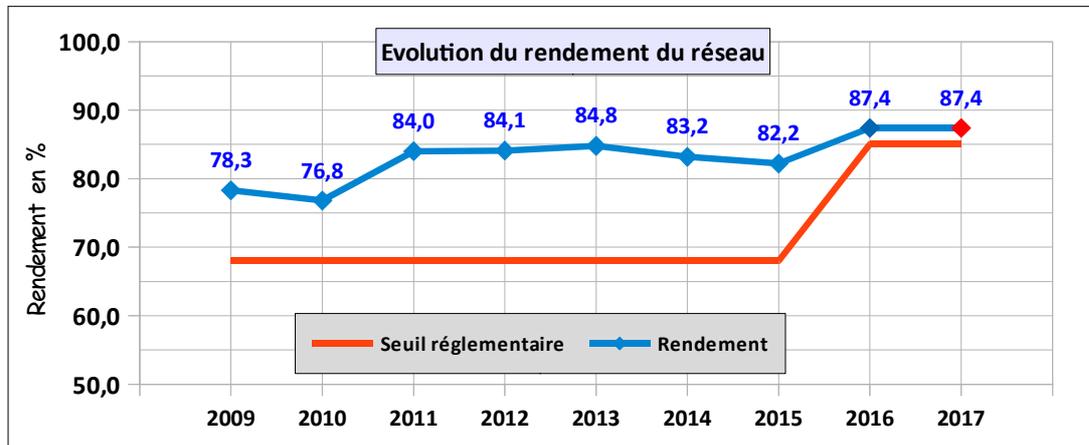
1 290 568 m³
produits et
1 119 493 m³
facturés

Avec 1 290 568 m³ mis en distribution et 1 127 983 m³ comptabilisés dont 1 119 493 m³ par les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de **87,2 %** (pour 87,7% en 2016) et le **rendement net de 87,4%** (87,4 % en 2016). Ce dernier chiffre indique qu'environ 13 % de l'eau introduite dans le réseau, soit un peu moins de 200 000 m³ d'eau par an, est perdu sous forme de fuites.

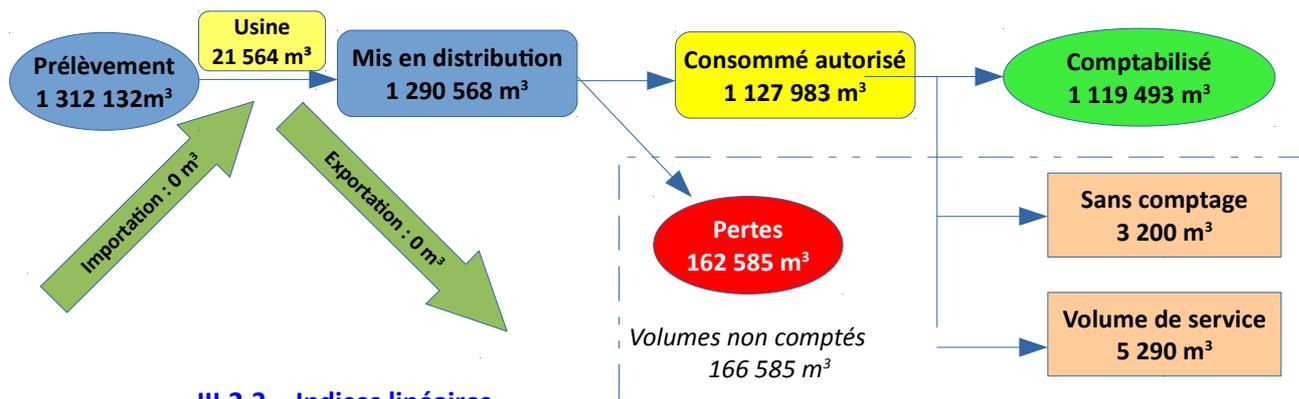
Ces rendements sont excellents.

Le rendement suit la courbe suivante. On constate qu'il est nettement meilleur que le minimum réglementaire et qu'il reste assez stable (nota : si le rendement dépasse 85 % le seuil réglementaire devient 85%).

Un rendement du réseau supérieur à 87%



Le graphique de répartition des volumes est le suivant :



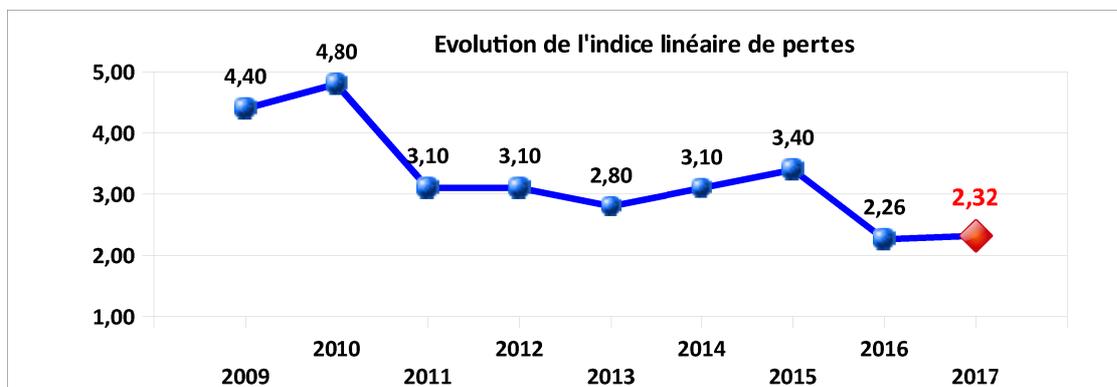
III.2.3 - Indices linéaires

Un très bon indice de perte linéaire de 2,32 m³/km/j

Cependant, il est préférable de regarder l'**indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de **2,32 m³/jour/km**, ce qui est très bon pour un réseau semi-rural (3,26 en 2016).

L'évolution de cet indice sur les dernières années est le suivant :

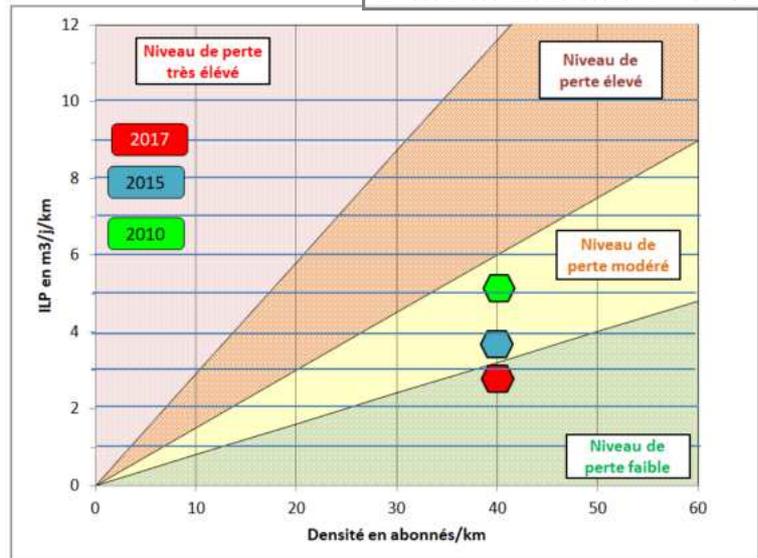


On constate que depuis 2010, cet index a fortement chuté, montrant une efficacité dans la lutte contre les fuites. En 2016 et 2017, cette baisse est encore plus sensible.

Un classement en pertes faibles selon le SAGE nappe profonde

Sur le graphique du SAGE Nappe Profonde de Gironde, on constate que le classement passe de niveau de pertes modérées en 2010 et 2015 et atteint le niveau des pertes faibles en 2016. Il se maintient à ce niveau en 2017.

Le délégataire a réparé 91 fuites dont 25 sur des canalisations, 12 sur des branchements, 48 sur des compteurs et 6 sur des vannes ou autres équipements.



III.2.4 - Indices concernant le service

En 2017, la gestion du service a nécessité 615 interventions du gestionnaire chez des clients ou sur le réseau (pour 728 en 2015 et 610 en 2016).

Des coupures non programmées faibles

Cette année, le délégataire signale 1 coupure d'eau non programmée ce qui conduit à un **taux d'occurrence des coupures non programmées de 0,13 pour 1000 abonnés**. Ce taux est en diminution par rapport à 2015 (valeur de 0,79) et identique à 2016. Des fuites sont intervenues sur les canalisations en fibro-ciment de l'Avenue de Lattre de Tassigny et du Baron Haussmann.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

Quelques réclamations écrites des usagers

Le délégataire recense 29 réclamations de la part d'usagers, ce qui conduit à un **taux de réclamations de 3,68 pour 1 000 abonnés**, ce qui est faible même si cette valeur était de 2,93 en 2016. Ce chiffre peu élevé montre la satisfaction des clients vis à vis de leur service.

Les 535 nouveaux abonnés (branchements neufs ou existants) ont tous eu une ouverture de leur compteur en moins de 1 jour, ce qui conduit à un **taux de respect du délai d'ouverture de 100 %**.

Le délégataire a accepté 53 demandes d'étalement des paiements contre 67 en 2015.

Un taux d'impayés faible

Il a été constaté cette année un taux d'impayés supérieurs à 90 j de 0,50 % du montant des factures (0,27 % en 2015 et 0,33 % en 2016). Ces impayés s'expliquent soit par départ des abonnés avant règlement soit pour des refus de paiement de personnes solvables, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Ce taux est faible par rapport à la moyenne Nationale qui se situe vers 1,80 %

Des actions de solidarité pour les plus démunis

Pour les personnes en nécessité, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 5 dossiers et un montant de 204 € contre 90 € en 2016. Il a aussi été proposé 55 échéanciers de paiement pour faciliter la trésorerie des particuliers.

Pas de données disponibles sur les remises de fuites.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné non mensualisé paye deux factures par an pour l'eau potable :

- une facture au mois de juin, après la relève des compteurs, qui comprend l'abonnement du 1^{er} juillet au 31 décembre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la facturation précédente.
- une facture prévisionnelle au mois de décembre qui comprend l'abonnement du 1^{er} janvier au 30 juin ainsi que la part variable correspondant au volume estimé à partir des consommations de l'année précédente

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

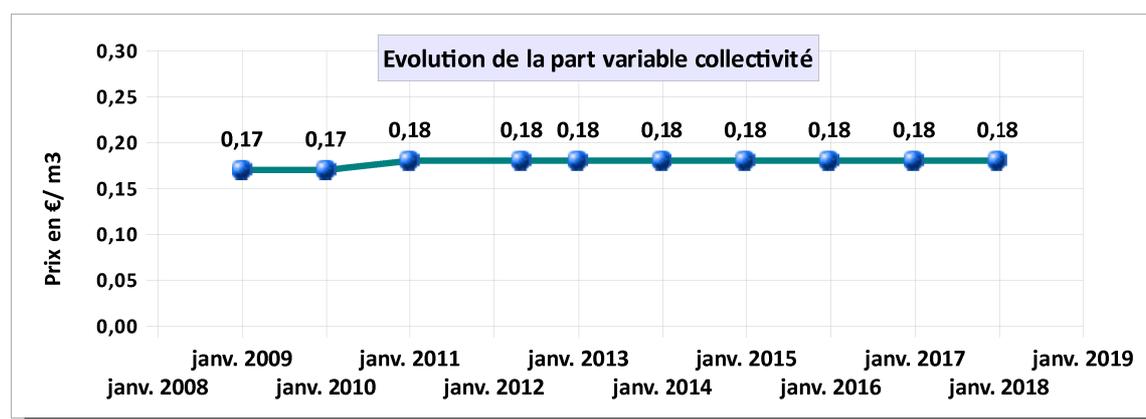
IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du service. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Les tarifs sont fixés pour le 1^{er} janvier (dernière délibération en date du 12/04/2016).

	Prix au 1 ^{er} janvier 2016	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Prix au 1 ^{er} janvier 2018	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	0,00 €/an
Consommation	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

L'évolution de la part variable de la collectivité est la suivante :



Ce tarif est faible par rapport à d'autres communes de taille similaire.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant à la Commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

Deux factures par an pour le service de l'eau

Une relève des compteurs en mai

Pas d'évolution de la part collectivité depuis 2011 pour un tarif de 0,180 €/m³

En 2016, un tarif issu du nouveau contrat et une petite augmentation en 2018 après une baisse en 2017

A partir de 2016, il s'agit des prix du nouveau contrat. En 2017, les variations sont faibles, le prix. En 2018, une très faible hausse (0,30%)

En conséquence les tarifs de la part exploitant pour l'année 2017 sont :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2016	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Prix au 1 ^{er} janvier 2018	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	14,20 €/an	14,08 €/an	14,08 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,5531 €/m3	0,5480 €/m3	0,5500 €/m3	0,36%	0,0020 €/m3

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial pour un produit de première nécessité, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. Elle est passé de 0,0759 en 2014 à 0,0742 en 2015 et enfin 0,0848 en 2016.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

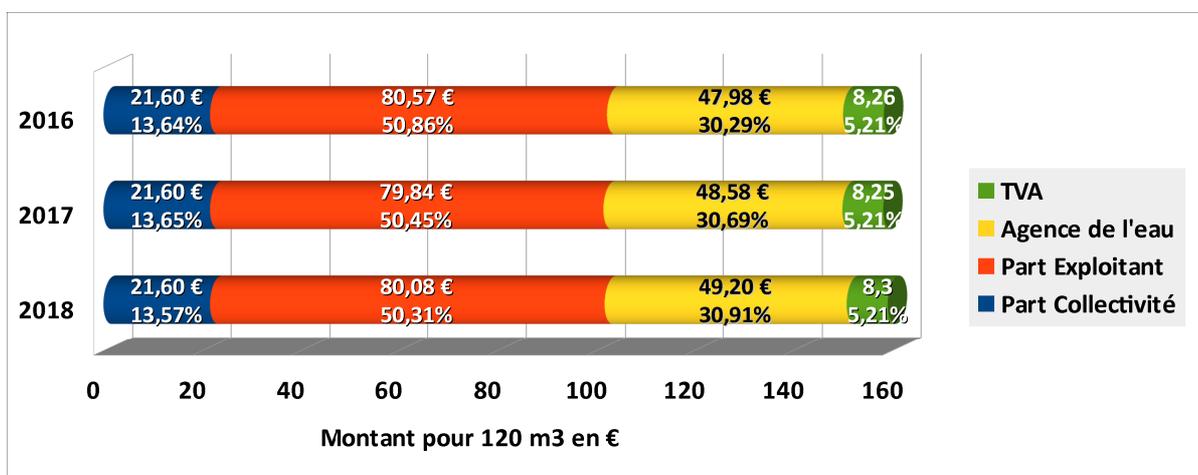
Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.

	Prix au 1 ^{er} janvier 2016	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Prix au 1 ^{er} janvier 2018	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,0848 €/m3	0,0848 €/m3	0,0800 €/m3	-5,66%	-0,0048 €/m3
Lutte pollution	0,3150 €/m3	0,3200 €/m3	0,3300 €/m3	3,13%	0,0100 €/m3

On constate donc une variation raisonnable des taxes de l'Agence de l'Eau avec des montants annuels correspondants sur la facture d'eau qui restent relativement faibles (voir tableau ci-après).

IV.1.5 - Récapitulatif

La composition du prix de l'eau est la suivante :



On constate ainsi que les redevances de l'Agence de l'Eau représentent plus du double de la part de la collectivité.

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante :

En 2017, pour 120 m³/an, une facture de 158,27 € TTC, soit un prix de l'eau de 1,32€/m³.

En 2018, une très légère augmentation de la part du délégataire et de l'Agence de l'Eau conduisant à 0,58 % d'augmentation, soit un prix moyen de 1,33 €/m³

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variation en % 2016/2017	Variation en % 2017/2018
Part collectivité					
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,1800 €/m ³	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	14,20 €/an	14,08 €/an	14,08 €/an	-0,85%	0,00%
Consommation	0,553 €/m ³	0,548 €/m ³	0,550 €/m ³	-0,90%	0,36%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,0848 €/m ³	0,0848 €/m ³	0,0800 €/m ³	0,00%	-5,66%
Redevance pollution	0,3150 €/m ³	0,3200 €/m ³	0,3300 €/m ³	1,59%	3,13%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2017	Prix janvier 2018	Variation en %	Montant en € / m ³
Part collectivité				
Abonnement	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €
Consommation	21,60 €	21,60 €	0,00%	0,18 €
Part exploitant				
Abonnement	14,08 €	14,08 €	0,00%	0,12 €
Consommation	65,76 €	66,00 €	0,36%	0,55 €
Sous total hors taxes	101,44 €	101,68 €	0,24%	0,85 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	10,18 €	9,60 €	-5,66%	0,08 €
Redevance Pollution	38,40 €	39,60 €	3,13%	0,33 €
Sous total redevances	48,58 €	49,20 €	1,28%	0,41 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	150,02 €	150,88 €	0,58%	1,26 €
TVA à 5,5%	8,25 €	8,30 €	0,58%	0,07 €
TOTAL TTC	158,27 €	159,18 €	0,58%	1,33 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,33 €/m³ TTC (0,85 €/m³ HT), soit un total TTC de 159,18 €/an

Ce tableau montre que la variation du prix de l'eau est de 0,24% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de 0,58% par rapport à l'année précédente

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 13,8 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2017 du service d'eau peuvent être estimée dans le tableau suivant :

Une augmentation des recettes en raison de l'évolution du nombre d'abonnés

	Commune		E		TOTAL
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	7 891		7 891		
Volume vendu	1 125 627 m3		1 125 627 m3		
Prix abonnement	0,00 €/an		14,08 €/an		
Prix moyen au m3	0,1800 €/m3		0,5530 €/m3		
Recettes Part Fixe	0 €	0 €	111 105 €	113 539 €	113 539,49 €
Recettes Consommation	202 613 €	187 261 €	622 472 €	636 110 €	823 370,51 €
Total	202 613 €	205 336 €	733 577 €	749 649 €	954 985,00 €
Rappel 2016		176 953 €		659 650 €	836 603,00 €
Différence 2016/2017		28 383 €		89 999 €	118 382 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

IV.2.2 - Budget et compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Communal, on peut retenir le bilan financier suivant :

	Investissement	Exploitation	TOTAL	
Résultat exercice 2017	Dépenses	72 585,97 €	122 984,14 €	195 570,11 €
	Recettes	240 871,66 €	219 149,62 €	460 021,28 €
	Balance	168 285,69 €	96 165,48 €	264 451,17 €
Report exercice 2016	470 268,43 €	210 255,51 €	680 523,94 €	
Résultat cumulé au 31/12/2017	638 554,12 €	306 420,99 €	944 975,11 €	
Reste à réaliser	0,00 €		0,00 €	
Clôture exercice 2017	638 554,12 €	306 420,99 €	944 975,11 €	

Un compte administratif positif permettant d'envisager des travaux

On constate que le service est bénéficiaire ce qui lui permettra d'envisager de investissements, notamment dans le renouvellement des canalisations suite à la sectorisation et aux réparations de fuites sur l'Avenue de Lattre de Tassigny et sous l'avenue du Baron Haussmann

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2016, on obtient les données suivantes :

Année	2016	2017	Variation
Encours de la dette	160 123,24 €	124 052,82 €	
Remboursement annuel	50 745,86 €	36 248,25 €	
dont capital	49 171,19 €	36 070,42 €	
dont intérêts	1 574,67 €	177,83 €	
Nombre d'abonnés	7 847	7 891	
Dette par abonnés	20,41 €	15,72 €	
Remboursement annuel par abonné	6,47 €	4,59 €	

Un service peu endetté et une dette qui diminue fortement entre 2015 et 2017

Comme en 2016, un autre emprunt s'est arrêté en 2017. La dette par abonné et le remboursement annuel par abonné est très faible.

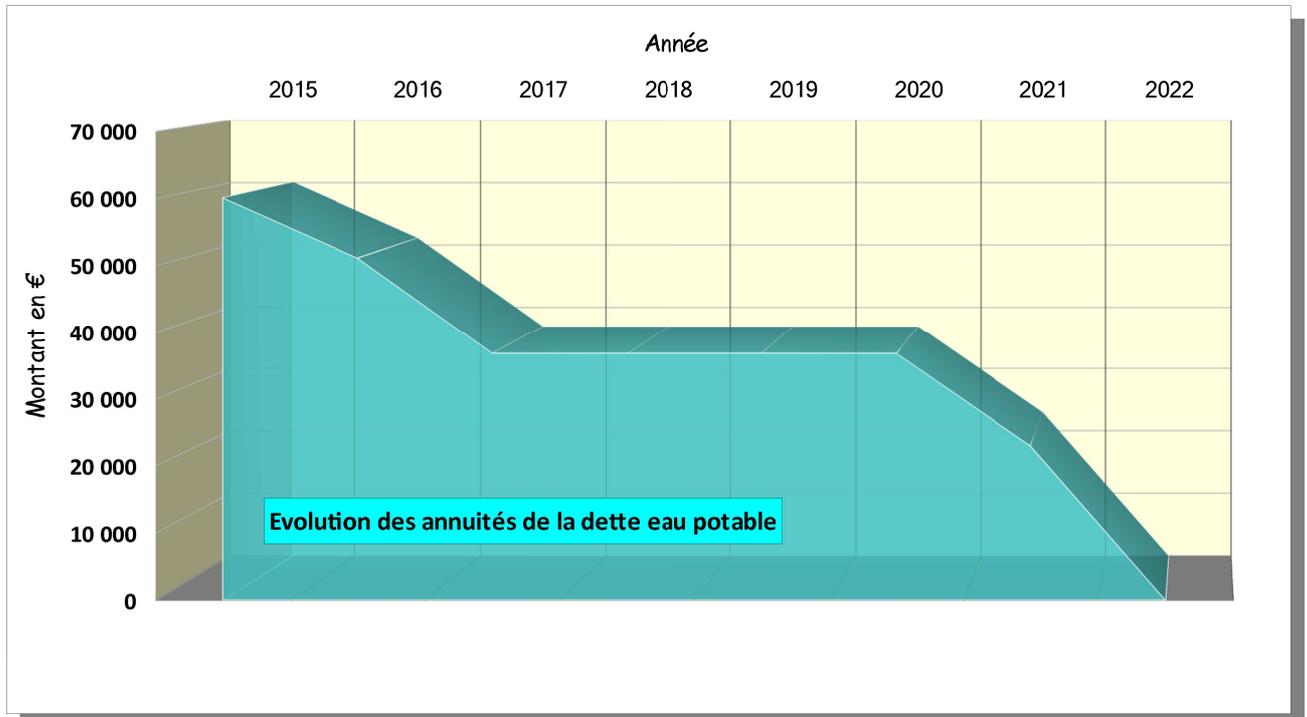
Le service reste donc très peu endetté.

La durée (théorique) d'extinction de la dette est inférieure à 1 an.

Le prix de l'eau actuel est donc cohérent avec les charges financières du service.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous.

N°	Année début	Banque	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Année de l'exercice 2017		
										Capital	Intérêts	Annuité
304	2000	CRCA	20 ans	Var.	2,95	4	2020	228 673,53 €	34 306,72 €	13 720,64 €	4,06 €	13 724,70 €
305	2001	CRCA	20 ans	Var.	2,65	5	2021	304 898,03 €	89 746,10 €	22 349,78 €	173,75 €	22 523,53 €
TOTAL GÉNÉRAL								533 571,56 €	124 052,82 €	36 070,42 €	177,81 €	36 248,23 €



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA. Les calculs sont fournis dans l'annexe jointe.

N°	Désignation	Unité	2016	2017	Valeur ONEMA 2016
P101.1	Conformité microbiologiques	%	100	100	97,2
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	92,9	97,9
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	90	90	44,8
P104.3	Rendement du réseau	%	87,40	87,40	78,04
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	2,38	2,44	2,67
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	2,26	2,32	2,60
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,11	0,10	0,14
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	73,7
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0001	0,0001	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	0,13	0,13	2,29
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	98,7
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	0,3	0,4	4,48
P154.0	Taux d'impayés	%	0,33	0,50	1,9
P155.1	Taux de réclamations	%	2,93	3,68	3,15
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab		16 765	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,320	1,330	2,19
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/
CLE	Indice d'avancement de la sectorisation	%	40	40	

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de la synthèse nationale de 2016 pour des services de 10 000 à 20 000 habitants desservis

PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL.

On constate donc que la majorité des critères sont excellents.

- ◆ La conformité de l'eau est de 100 % pour la bactériologie mais que de 92,9% pour les paramètres physico chimique en raison de 2 mesures non confirmées sur des robinets de particulier. L'eau distribuée est 100 % conforme sur les 2 aspects
- ◆ L'indice de connaissance des réseaux est bon.
- ◆ Le taux de réclamation est faible même s'il a légèrement augmenté
- ◆ Le rendement est très bon
- ◆ Les indices linéaires se maintiennent et la tendance devrait se poursuivre avec la sectorisation et les obligations du nouveau contrat.
- ◆ Les travaux prévus vont faire augmenter le taux de renouvellement
- ◆ **Pour l'aspect financier, le très faible endettement conduit aussi à de très bons critères.**
- ◆ **Le prix du m³ pour une facture de 120 m³/an situe la commune de Cestas dans les 10 communes les moins chère de Gironde.**

Un service de qualité et qui s'améliore
Des index meilleurs que les services équivalents
Un prix de l'eau faible

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.



COMMUNE CESTAS

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : CESTAS

Synthèse de l'année 2017

0034
000392

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 45 analyses bactériologiques et 61 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur la commune de CESTAS provient de 5 forages captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement d'aération-chloration sur les stations Bouzet, Moulin à Vent, Moutine, Maguiche et Jarry. Elle est ensuite distribuée sur le réseau de la commune de Cestas. Les forages sont dotés de périmètres de protection. La société VEOLIA Eau, exploitante du réseau de distribution, effectue une auto-surveillance de la qualité de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,25 mg/l (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,83 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,11 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr

- SI_EPDT2-Indicateurs SP_ Synthèse par UGE (aep prv).rep - Edition du 28 févr. 2018



UGE : 0034 COMMUNE CESTAS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : MAIRIE DE CESTAS
 Adr : 2 AVENUE BARON HAUSSMANN
 BP 11
 33611 CESTAS CEDEX

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000096	BOUZET	778	ON	TE		28/01/1993		29/07/1993	80%
033000097	MOUTINE	282	ON	TE		28/01/1993		29/07/1993	80%
033000099	MOULIN A VENT	1346	ON	TE		21/01/1993		29/07/1993	80%
033002154	JARRY	741	ON	TE		24/07/2000		07/06/2002	80%
033003713	MAGUICHE 2	379	ON	TE		30/04/2013		28/10/2015	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000579	BOUZET	TTP	762	3		4	
033000580	MOUTINE	TTP	272	2		2	
033000581	MAGUICHE	TTP	321	3		3	
033000582	MOULIN A VENT	TTP	1346	5		5	
033002155	JARRY	TTP	741	3		3	
033000392	CESTAS	UDI	16761	30		30	
Total				46		47	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP